

Mission d'observation Exercice « Plan POLLUMAR »

Abidjan et Assinie, Côte d'Ivoire
8-9 juin 2017

Global Initiative for Western, Central and Southern Africa

Introduction P.6

Objectifs P.6

Bilan P.9

Recommandations P.14

Organisé par le Ministère
de la Salubrité, de
l'Environnement et du
Développement Durable



NOTE

This document has been prepared within the framework of the Global Initiative for West, Central and Southern Africa as a contribution to the implementation of the biennial action envisaged for this Initiative. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the IMO or IPIECA concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. This report was drafted in cooperation with CEPOL -French navy pollution response expertise centre- who provided an external observer (www.ceppol.fr).

This document can be downloaded from www.giwacaf.org and for bibliographic purposes should be cited as follows:

IMO/IPIECA. 2017. Rapport de la mission d'observation, Exercice «Plan POLLUMAR », pour la Côte d'Ivoire. 21 Pages.



Executive summary

The Republic of Côte d'Ivoire organised a large-scale national pollution response exercise on the 8th and 9th June 2017. As part of the GI WACAF initiative, observers were dispatched in order to help evaluate the response and assist wherever possible in identifying lessons to be learnt.

This exercise, referred to as “Exercice Plan POLLUMAR”, aimed at testing and evaluating the national contingency plan for pollution response (Plan POLLUMAR) adopted in 2016, the response on the ground and its articulation with the various local and regional plans. It is worth noting that the Republic of Côte d'Ivoire wishes to organise annual exercises of this kind in order to further streamline the response process in case of pollution at sea.

This exercise proved to be a great training opportunity for all the participants. Activating the newly updated plan allowed all those involved to better apprehend their roles and responsibilities in case of an oil spill at sea. The participants agreed that “Exercice POLLUMAR” was very profitable. A great many positive elements were noted as well as a number of opportunities for lessons to be learnt.

The main lessons identified were as follows:

- The importance of establishing a “crisis toolbox” including *inter alia*: job descriptions for each head of department, quick reaction “cheat sheets”, operational guides and tools...;
- Identifying heads of departments and providing them with further training in order to better prepare them to deal with such crises;
- Considering all the response techniques in case of an oil spill and not dispersant use only;
- Strengthening regional (crossborder) cooperation and alert in order to further heighten the response capability and protect the environment; and
- Considering the establishment of contracts that could be relied upon in times of crisis in order to deploy private assets without needing to commandeer them.

The full list of recommendations from the exercise can be found in section “Recommendations” on page 14.



Sommaire

EXECUTIVE SUMMARY	3
1. PRESENTATION DU PROJET GI WACAF.....	5
2. INTRODUCTION	6
3. OBJECTIFS DE L'EXERCICE	6
4. PROGRAMME DE L'EXERCICE.....	7
5. RAPPEL DU SCENARIO DE L'EXERCICE	8
6. BILAN DES OBJECTIFS	9
7. SYNTHESE DU RETOUR D'EXPERIENCE	10
8. RETOUR D'EXPERIENCE.....	12
9. RECOMMANDATIONS :	14
ANNEXE 1 – PROGRAMME.....	17
ANNEXE 2 – PRESENTATION DU PLAN POLLUMAR.....	19
ANNEXE 3 – PHOTOS.....	21



1. Présentation du Projet GI WACAF

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (GI WACAF) est une coopération entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier (IPIECA), dont l'objectif est de renforcer la capacité des pays à se préparer et à répondre aux déversements d'hydrocarbures.

Une des caractéristiques innovantes est de promouvoir le développement de partenariats publics/privés pour une réponse efficace aux déversements d'hydrocarbures faisant usage de l'expertise et des ressources existantes au niveau de l'industrie.

La mission du GI WACAF est de renforcer la capacité nationale de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures dans 22 pays d'Afrique Occidentale, Centrale et Australe par la mise en place de partenariats locaux entre les industries pétrolières et les autorités responsables de la préparation et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national.

Le Projet GI WACAF est un programme conjointement financé par l'OMI et par sept compagnies pétrolières membres du projet (BP, Chevron, ENI, Exxon Mobil, Shell, Total et Woodside).



Le cadre d'activité est l'organisation d'ateliers, formations, séminaires et exercices de déploiement avec les autorités chargées de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national, en partenariat avec des entreprises locales.

Le GI WACAF est basé sur un système de gestion efficace qui établit six objectifs et indicateurs clés de performance pour renforcer les capacités des pays à se préparer et à lutter contre les pollutions par hydrocarbures. Ces objectifs couvrent les aspects de la Convention OPRC 90 :

- **Objectif 1. Législation** : Promouvoir la ratification des Conventions OPRC 90, CRC 92 et Fonds 92.
- **Objectif 2. Plan National d'Intervention d'Urgence** : Promouvoir le développement des plans nationaux d'intervention d'urgence contre les pollutions marines accidentelles (incluant : cartes de vulnérabilité, études de risques, politique d'emploi des dispersants et système de gestion de crise).
- **Objectif 3. Autorité nationale désignée** : Clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour la préparation et la lutte.
- **Objectif 4. Accords régionaux de coopération et d'assistance** : Promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle en cas d'incident.
- **Objectif 5. Formation et exercice dans le pays** : Assurer régulièrement des formations et exercices dans chaque pays.
- **Objectif 6. Moyens du pays** : Soutenir les pays pour le développement de leurs capacités de lutte.



2. Introduction

La Côte d'Ivoire a élaboré entre 2013 et 2014 son plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux en mer, en lagune et dans les zones côtières. Ce plan a pour but de fixer les responsabilités et d'assurer une intervention rapide et efficace dans les opérations de lutte en cas de pollution ou de menace de pollution par les hydrocarbures. Il décrit l'organisation de la lutte, les stratégies à mettre en œuvre et les moyens à déployer.

Aussi, chaque année, le Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINSEDD) a-t-il décidé d'organiser un exercice afin de tester ce plan et assurer sa mise à jour.

En 2017, cet exercice s'est tenu à Abidjan, Grand-Bassam et Assinie pendant deux jours (8 et 9 juin).

Le scénario a porté sur un incident de pollution par hydrocarbures consécutif à un abordage entre un pétrolier et un navire de pêche à Grand-Bassam. Le pétrolier a fait l'objet d'une assistance en mer et fut conduit au Port Autonome d'Abidjan (PAA). La pollution a été quant à elle traitée par application de produits dispersants. La lutte s'est poursuivie le lendemain sur les plages d'Assinie avec la protection des côtes et le nettoyage de plage.

Cet exercice a notamment permis de tester l'articulation entre la Cellule de crise du Plan Pollumar et l'organisation du Plan ORSEC départemental dans une localité littorale. Il a permis d'identifier les problématiques et contraintes de l'interface terre-mer lors d'une opération de lutte contre une pollution marine par hydrocarbures en mer et sur les côtes.

3. Objectifs de l'exercice

L'objectif a été d'entraîner les différents acteurs de l'Etat, les partenaires publics et privés à coordonner leurs actions lors d'une crise complexe à partir d'un scénario de niveau 3 sur un navire en mer.

L'exercice a porté de manière globale sur :

- L'analyse des données du scénario ;
- L'analyse des données de prévision météo, océanographique ;
- L'élaboration d'une ou plusieurs stratégies de lutte ;
- La communication avec les partenaires publics et privés ;
- L'estimation des moyens antipollution existants dans le pays ;
- La mobilisation des ressources locales, nationales et pré-mobilisation internationale ;
- Les délais d'acheminement des ressources locales et nationales sur les lieux du sinistre ; et
- La communication avec le public.

Ainsi que sur les objectifs particuliers suivants :

- Constituer la Cellule de Crise, l'équiper et l'armer le plus rapidement après mobilisation, constituer les différentes commissions de la Cellule de crise, distribuer les rôles ;
- Réfléchir à la mobilisation et à la mise en œuvre de moyens de reconnaissance et de lutte en mer et à terre ;



- Prendre en compte la nature et l'évolution du polluant en mer (fenêtre de dispersibilité, récupération) ;
- Faire une estimation du matériel nécessaire et du délai de mise en œuvre ; et
- Réaliser un débriefing avec les acteurs de manière à faire ressortir les points positifs et les améliorations à apporter.

Résultats attendus :

Cet exercice a pour but de renforcer la coopération entre l'administration publique en charge de la lutte et les opérateurs pétroliers conformément à la Convention OPRC 1990. Il permettra en outre de mettre à jour le plan, notamment ses annexes relatives aux contacts des partenaires et la liste des moyens nationaux de lutte.

4. Programme de l'exercice

L'exercice s'est tenu deux jours durant, le programme liminaire est rappelé pour mémoire *infra*. Un programme détaillé se trouve en annexe 1 de ce rapport.

• Jeudi 8 juin 2017

- Début de l'exercice (Alerte par MRSC) :
 - Mission d'évaluation/reconnaissance (Marine nationale) ;
 - Activation de la cellule de crise ;
- Allocution de Mme. le ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, conférence de presse ;
- Activation du plan POLLUMAR :
 - Gestion des mobiles et impliqués ;
 - Définition des stratégies et mobilisation des moyens / personnels POLMAR ;
 - Déploiement des moyens maritimes et lutte en mer ;
 - Nettoyage des sites pouvant être impactés à terme ; et
 - Séquences communication / communiqués de presse.
- Suspension de l'exercice pour la nuit.

• Vendredi 9 juin 2017

- Reprise de l'exercice (à Assinie)
- Sensibilisation des populations ;
- Début des opérations sur plage :
 - Briefing / formation du personnel (volontaires, personnel d'Etat) ;
 - Evaluation de situation ;
 - Mesures de nettoyage ;
- Arrivée de Mme. le ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable et de M. le Ministre des transports :
 - Point de situation ;
- Gestion des déchets ;
- Recensement des parties lésées ;
- Levée du plan POLLUMAR et débriefing ;
- Point presse de Mme le ministre.



5. Rappel du scénario de l'exercice

A 7h00 heure locale, le jeudi 8 juin 2017, le Maritime Rescue Subcoordination Center (MRSC) a reçu un message de détresse d'un navire (le Pacific Red - affrété par une société pétrolière) l'informant d'un abordage avec un navire non identifié à 3 miles nautiques au large de Grand-Bassam.

Le PACIFIC RED simulé par le navire de guerre "LE BOUCLIER", informe qu'une partie de sa coque est brisée, causant une fuite légère de sa cargaison de fuel (quantité totale présente à bord estimée à 2000 mètres cubes).

Le Commandant du navire sinistré a dit être en mesure de transférer la cargaison dans une autre soute. Pour résorber la pollution, il a mis en œuvre son SOPEP (Shipboard Oil Pollution Emergency Plan ou Plan d'urgence de navire contre les pollutions par hydrocarbures).

Un court-circuit qui a suivi l'abordage a rendu impossible le transvasement de la cargaison dans une autre soute. A 08 h 30, le Commandant du PACIFIC RED a informé le MRSC que la situation était hors de contrôle avec plus de 50 mètres cubes de pétrole perdu en mer.

Une vedette de la Marine nationale se rend alors sur les lieux pour investiguer et un aéronef est déployé sur zone avec à son bord un officier de la Marine nationale afin de localiser le navire en détresse et évaluer la situation. »

Le Port Autonome d'Abidjan (PAA) et la Compagnie Abidjanaise de Réparation Navale (CARENA) sont contactés pour le remorquage (et réparation éventuelle du navire) vers un port refuge à identifier.





Suite au point de situation délivré par la cellule de crise, Madame le ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable déclenche le Plan POLLUMAR.



6. Bilan des objectifs

Le dossier d'exercice définissait les objectifs de « POLLUMAR 2017 ». Ils sont repris dans le tableau suivant. Pour en assurer une lisibilité optimale, ces objectifs ont été reformulés voire développés puis regroupés par catégorie.

Le code couleur retenu dans la colonne « réalisation » correspond à :

-  : objectif rempli.
-  : objectif rempli à terme.
-  : objectif partiellement rempli.
-  : objectif non rempli/dysfonctionnement(s) majeur(s) identifié(s).

Objectifs de l'exercice « Plan POLLUMAR »		Réalisation
Objectif principal	Objectifs dérivés	
O1 : Mettre en œuvre la réponse de crise de l'Etat	1.1 : Constituer la Cellule de Crise, l'équiper et l'armer le plus rapidement après mobilisation.	Constitution Direction
	1.2 : Constituer les différentes commissions de la Cellule de crise.	
	1.3 : Distribuer les rôles.	
	1.4 : Mettre en œuvre les stratégies de lutte en mer.	
	1.5 : Mettre en œuvre les stratégies de lutte à terre.	
O2 : Analyser la situation sous tous ses aspects	2.1 : Analyser les données de scénario.	
	2.2 : Analyser les données météo-océanographiques.	
O3 : Formuler une stratégie de lutte adéquate.	3.1 : Prendre en compte la nature et l'évolution du polluant en mer (fenêtre de dispersibilité, récupération...).	
	3.2 : Prendre en compte les délais d'acheminement des ressources locales et nationales sur les lieux du sinistre.	
	3.3 : Identifier les moyens de reconnaissance et de lutte en mer et à terre nécessaire pour mener à bien les actions de lutte en mer comme à terre.	
O4 : Gérer efficacement les aspects liés à la communication	4.1 : Communication avec les partenaires étatiques et privés.	
	4.2 : Communication avec le public et les médias	
O4 : Mobiliser les moyens nécessaires à l'intervention.	5.1 : Recenser les moyens antipollution existants dans le pays.	Aurait déjà dû être fait en amont.
	5.2 : Mobiliser les ressources locales et nationales.	
	5.3 : Pré-mobiliser les ressources internationales.	
O6 : Réaliser un débriefing avec les acteurs de manière à faire ressortir les points positifs et les améliorations à apporter.		Les experts n'ont pu assister au



**debriefing
en raison de
contraintes
horaires**

7. Synthèse du retour d'expérience

Les attendus de l'exercice ont globalement été atteints. Certains dysfonctionnements ont pu être observés (informations éronnées reprises par la presse nationale notamment) mais peuvent être corrigés sans difficultés majeures. Rappelons qu'il s'agissait du premier exercice de ce type organisé par la Côte d'Ivoire. C'est tout le but d'un tel évènement que celui de mettre en exergue les points à améliorer pour être prêt en cas d'incident réel et cet effort prometteur témoigne de la volonté des autorités nationales à parfaire la gestion de crise.

Les observations qui suivent relèvent de l'ordre des propositions visant à faciliter à terme la gestion d'incidents tels que celui qui était simulé durant l'exercice. La rédaction de documents d'aide à la décision (fiches réflexes, fiches de poste, annuaire de crise, liste du matériel de lutte antipollution présent sur le territoire...), la formation continue du personnel identifié comme pouvant contribuer à l'armement de la cellule de crise et les commissions afférentes, l'emploi de systèmes d'information et de communication spécifiques (adresses email formatées, boîtes à outils informatiques, numéros de téléphone dédiés...) sont de nature à faciliter la gestion des sinistres qui pourraient survenir à l'avenir.

Des formations spécifiques à chaque niveau de gestion de crise et d'opérations existent (cf. CEDRE et OSRL par exemple) et pourraient contribuer à accroître encore d'avantage la résilience et l'efficacité du dispositif national. L'effort de planification d'urgence entrepris avec la rédaction du plan POLLUMAR doit être poursuivi. La rédaction de documents opérationnels, n'ayant pas nécessairement vocation à faire l'objet d'approbation officielle par signature ministérielle (liste des moyens disponibles mise à jour annuellement, annuaires d'urgence, liste des personnes identifiées par les administrations comme contribuant à la gestion de tels événements, fiches de postes, règles de fonctionnement interne de la cellule de crise et des commissions...) est de nature à faciliter la gestion de ce type d'événements.

De même, l'identification de personnes ressources parmi les exploitants pétroliers, ainsi que la préparation de marchés à bon de commandes ou encore l'identification de prestataires de service capables d'effectuer des modélisations de comportement d'hydrocarbures et des entraînements réguliers (de niveau purement opérationnel) pourraient permettre de faciliter la planification des opérations en optimisant les délais de traitement de l'information collectée.

Il convient néanmoins d'insister sur un aspect de la participation d'« experts » extérieurs. Si leur présence en salle de crise est de grande valeur car de nature à permettre une compréhension accrue de la situation et un accès à des ressources privées en temps réel, ces derniers ne doivent pas pour autant occuper de postes de direction. La coordination, notamment, au sein de la salle de crise, doit impérativement être le fait de personnel d'Etat. Le coordinateur de la salle de crise étant régulièrement amené à orienter la direction que prendront les opérations de lutte : cette coordination

implique par sa nature des actes de commandement qui peuvent uniquement être le fait de personnes « autorisées ».

La mise à jour régulière de la connaissance environnementale (au sens de la protection des ressources naturelles et économiques) mais également des points d'appui potentiels à la lutte (réseau routier, accès aux plages, points d'appuis logistique...) font partie des éléments qui sont de nature à faciliter la gestion d'un cas similaire en situation réelle. Enfin, la rédaction d'accords cadres, portant tant sur la gestion des déchets par le tissu industriel local et régional, que sur les modalités d'alerte des Etats voisins ainsi que les modalités d'assistance réciproque pourraient renforcer encore la capacité nationale de réaction face à une crise maritime d'ampleur.

En conclusion, la réponse constatée durant ces deux jours d'exercice est jugée satisfaisante à ce stade et a permis d'identifier des axes d'amélioration. Il est nécessaire d'envisager la réponse de crise comme un processus circulaire qui demande des ajustements réguliers. Ainsi, les axes d'améliorations cités ne doivent pas être perçus comme des failles du dispositif mais bien des domaines où l'efficience de la réponse de crise pourrait être encore accrue.

8. Retour d'expérience

	Points positifs	Axes de progression
Planification et mise en œuvre de la gestion de crise de l'Etat.	<p>Constitution rapide de la cellule de crise. L'équipement de cette cellule pourrait mériter d'être développé et standardisé afin d'optimiser le travail en son sein. Les fondamentaux sont présents (ex : cartographie de sensibilité environnementale, possibilité de connection internet) mais l'ajout de lignes téléphoniques, qu'elles soient filaires ou mobiles ainsi que des postes informatiques permettraient aux membres de cette cellule de travailler dès leur arrivée et optimiserait les communications.</p>	<p>Constitution des différentes commissions : Si le but poursuivi fut atteint (constitution des commissions et travail de chacune), certaines ont dans un premier temps peiné à identifier leurs périmètres d'action et de responsabilité. La rédaction de fiches de poste, de fiches réflexes et de documents standardisés ainsi que l'attribution nominative des postes au sein de ces commissions en amont de crises permettraient une phase de montée en puissance plus sereine.</p>
	<p>Mise en œuvre de la stratégie de lutte en mer : La mise en œuvre des moyens a souffert de facteurs de nature organisationnelle (cf. fonctionnement de la cellule de crise). L'identification des moyens capables de mettre en œuvre la stratégie de lutte a pu prendre plus de temps qu'il n'était souhaitable en raison de l'absence de liste consolidée des moyens commerciaux et publics effectivement présents.</p>	<p>Fonctionnement de la cellule de crise : Cette dernière a effectivement atteint le but poursuivi (savoir : gérer la pollution consécutive à un abordage en mer). Néanmoins, il est impératif que les communications entre commissions et acteurs opérationnels de la crise passent non seulement par la voix (VHF ou téléphone lorsque cela est nécessaire) mais également par écrit. De même, des points réguliers entre le chef de la cellule de crise et les chefs des commissions, en face à face sont nécessaires afin de garantir un niveau d'information homogène entre les acteurs.</p>
	<p>Mise en œuvre de la stratégie de lutte à terre : la formation du personnel volontaire ainsi que les opérations de nettoyage (tant avant l'arrivée du polluant que <i>post</i> pollution) donnent satisfaction. L'acquisition de stocks complémentaires d'EPI serait utile car le matériel disponible pour exercice n'a pas permis d'équiper l'intégralité du personnel déployé.</p>	<p>Direction de la cellule de crise : Si la présence de personnel ressortissant du monde industriel pétrochimique apporte une plus-value notable, ce dernier doit rester dans un rôle de conseil et ne pas sortir de leur rôle consultatif. La coordination de la cellule de crise relève de l'autorité régaliennne.</p>
	<p>Fonctionnement des commissions : la commission chargée des affaires juridiques,</p>	<p>Préparation à la lutte : l'identification en amont de la crise des moyens pouvant mettre en œuvre le matériel détenu par l'Etat serait utile.</p> <p>Le dispositif national pourrait être renforcé au niveau de la stratégie nationale qui, à</p>

	<p>ainsi que la commission chargée de la logistique ont toutes deux fourni un travail de grande qualité. Disposer d'une main courante partagée serait un plus.</p>	<p>l'heure d'aujourd'hui repose, en mer, intégralement sur la dispersion des hydrocarbures. Pourtant, les paramètres physico chimiques voire météo environnementaux ne permettent pas toujours cette option. L'acquisition de moyens de récupération de coût relativement faible (chaluts de lutte antipollution par exemple) serait de nature à accroître la résilience du dispositif national.</p>
	<p>Stratégie cohérente au regard des éléments d'animation et du matériel disponible.</p>	

	Points positifs	Axes de progression
<p>Analyse de la situation dans sa globalité.</p>	<p>Analyse des données de scénario et météo environnementales : Les données relatives au produit ont été obtenues dans des délais tout à fait satisfaisants. Le calcul de dérive « à chaud » aurait pu être facilité par l'emploi d'outils d'aide à la décision.</p>	<p>Analyse des données de scénario et météo environnementales : L'utilisation d'outils d'aide à la décision (guides des bonnes pratiques reconnues par la communauté internationale) aurait permis un traitement encore plus rapide de l'information disponible. L'emploi de spécialistes aguerris à l'analyse de tels événements peut faciliter le travail de la commission en charge de la planification des opérations.</p>
<p>Gestion des communications.</p>	<p>Communication avec les partenaires Etatiques et privés : la communication entre ces partenaires n'a pas semblé souffrir de dysfonctionnements particuliers. Les informations nécessaires au traitement de la crise ont été transmises et reçues en temps utiles. Si l'on peut regretter que ces échanges n'aient pas été plus formels (les échanges avaient lieu par VHF), ils ont néanmoins permis le traitement de la crise de manière satisfaisante. A l'avenir, un processus formalisé d'échange d'information pourrait être recherché. L'emploi du courriel et des communications téléphoniques, ainsi que de points de situation entre le chef de la cellule de crise et des commissions serait de nature à optimiser encore le fonctionnement du dispositif national.</p>	<p>Communication avec le public : cet aspect de l'exercice a fait l'objet d'efforts manifestes. Des points presse réels ont été organisés, et des communiqués de presse ont été rédigés et transmis. Malheureusement, une méprise quant à la réalité de l'incident au moment de la conférence de presse initial a mené à la transmission, par les médias nationaux, d'informations erronées ayant pour conséquence un certain nombre d'articles dans les quotidiens nationaux et la diffusion d'une fausse alerte à la télévision, la radio et sur les réseaux sociaux. Des précautions oratoires supplémentaires sont donc nécessaires lors de points presse pour exercice avec les médias « réels ». Un démenti plus rapide aurait pu être souhaitable.</p>

<p>Mobilisation des moyens.</p>	<p>Mobilisation des moyens nationaux : les moyens nationaux connus ont été mobilisés dans un temps tout à fait acceptable. La mobilisation s'est effectuée dès que l'information a été analysée. L'identification des moyens additionnels présents sur le territoire national (moyens privés) doit en revanche se faire en amont des crises et être comprise dans le processus de planification d'urgence. Cela ne dispensera pas d'une prise de contact en conduite avec les détenteurs des moyens identifiés afin de vérifier leur disponibilité réelle, mais cela permettra de gagner du temps en ciblant les contributeurs potentiels à l'effort de lutte afin de contractualiser ou de réquisitionner ces moyens.</p>	<p>La mobilisation de moyens régionaux ou étrangers (niveau 3) : n'a été jouée que très tardivement. Dans l'ensemble, la gestion de crise s'est concentrée sur la menace pesant sur le territoire national (ce qui doit évidemment être la priorité d'une structure de gestion de crise nationale). Néanmoins, des contacts rapides avec les Etats voisins, fussent-ils uniquement à but informatif, sont vivement conseillés. Dans l'hypothèse d'une pollution pouvant atteindre plusieurs Etats, une lutte coordonnée démultiplie les chances de succès et permet d'amoindrir les conséquences de l'événement à terre.</p>
<p>Débriefing</p>	<p>Jour 1 : Le débriefing du jour 1 a permis d'identifier un certain nombre de pistes d'amélioration et de constater l'implication de tous les acteurs de la crise. Certaines commissions ont pu pousser très loin leur réflexion (ce fut le cas des commissions Juridique, Logistique et opérations) et d'autres ont eu à se confronter à des difficultés prononcées. Dans l'ensemble, le débriefing est jugé très satisfaisant. Une piste d'amélioration concrète serait la préparation en amont du débriefing (circulation d'une fiche de préparation, temps de réflexion dédié avant débrief, prévenir les observateurs du format attendu de leur intervention...).</p>	<p>Jour 2 : pour des raisons logistiques, les observateurs du GI WACAF n'ont pas pu assister au débriefing formel de cette journée. Un entretien rapide avec le directeur du CIAPOL a néanmoins permis de transmettre quelques éléments de retour d'expérience « à chaud » avant le départ. De même, les observateurs ont pu s'entretenir rapidement avec madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable et monsieur le Ministre des Transports. A noter que ces entretiens, tout aussi bénéfiques qu'ils soient, auraient pu bénéficier d'une formalisation plus forte.</p>

9. Recommendations :

Planification et mise en oeuvre de la gestion de crise de l'Etat :

R1 : Standardiser l'équipement de la cellule de crise (PC, lignes téléphoniques, outils spécifiques...).

R2 : Etablir des fiches réflexes, fiches de poste, annuaire de crise, liste du matériel de lutte antipollution *a priori* présent sur le territoire et pouvant participer à la lutte contre les pollutions maritimes.

R3 : Disposer d'outils informatiques et papiers permettant de faciliter l'analyse des éléments reçus

R4 : Disposer d'un moyen de projection permettant la tenue à jour et le partage en permanence d'une main courante au sein des commissions et de la cellule de crise.

R5 : Désigner a priori le personnel amené à armer les structures de crise, lui fournir en amont une fiche de poste et des fiches reflexes afin de permettre une meilleure connaissance du rôle.

R6 : Former à la gestion de crise le personnel ressource servant d'éléments fédérateurs au sein des commissions pour faciliter le travail de ces organismes.

R7 : Explorer les alternatives à la dispersion chimique, qui ne saurait être adaptée à tous les incidents, en considérant l'ensemble des techniques de réponse (récupération mécanique...).

Analyse de la situation dans sa globalité :

R1 : Disposer d'outils d'aide à la décision (feuilles de calcul pré-formatées pour calculer les paramètres d'épandage de dispersant, feuille de calcul automatisée pour calculer la quantité d'hydrocarbures en mer sur la base du code d'apparence de l'accord de Bonn, guides de lutte, fiche reflexe « calcul de dérive »...).

R2 : Identifier en interne et en externe le personnel ressource capable de modéliser le comportement d'hydrocarbures et pré-contractualiser lorsqu'il s'agit de personnel extérieur, afin de disposer de leur assistance au sein même de la salle de crise (voire à distance).

Gestion des communications :

R1: Formaliser le processus de transmission de l'information (échanges téléphoniques et courriel pour confirmer, transmission des ordres et directives par écrit avec confirmation téléphonique/VHF de bonne réception, points de situation face à face entre chef de cellule de crise et commissions, partage d'une main courante...).

R2 : Définir le rythme de travail théorique des cellules : point de situation 1 fois par heure d'une durée de 5 minutes, points entre chefs de commissions et chef de cellule de crise...

R3 : Porter une attention toute particulière aux points presse et communiqués de presse. En exercice : apposer sur tous les écrits la mention « EXERCICE EXERCICE EXERCICE » en en-tête et pied de page et en précisant au début des allocutions : pour exercice, dans le cadre de l'exercice... En situation réelle, préciser lors des interventions, en préambule, « ceci n'est pas un exercice ».

Mobilisation des moyens :

R1: Disposer d'une liste des moyens mobilisables (Etat et hors Etat), de leur situation géographique et limites d'emploi ainsi que des points de contact H24 afférents.

R2 : Formaliser le processus de mobilisation (ordres écrits/courriel).

R3 : Pré-contractualiser ou établir des marchés à bon de commande avec les prestataires extérieurs pouvant apporter des moyens additionnels (industriels du secteur pétrochimique, coopératives de lutte antipollution...).

R4 : Alerter au plus vite les Etats voisins ne serait-ce que par égard à leur rencontre.

R5 : Envisager la rédaction d'accords opérationnels régionaux comportant notamment des dispositions relatives à la mise à disposition de moyens entre Etats frontaliers, la coordination de moyens internationaux et le remboursement des frais engagés. Prendre en compte la dimension juridique (recherche de responsabilités, dédommagement...) serait également un plus.

Débriefing :

R1: Etablir (en amont des exercices et crises) un modèle de fiche « retour d'expérience » permettant de formaliser le débriefing. Diffuser cette fiche en amont du débriefing et donner un temps de réflexion aux acteurs afin de préparer leurs éléments.

R2 : Préciser aux acteurs les attendus de leur retour d'expérience (forme, durée...) avant le débriefing et limiter le temps de parole par intervenant.

R3 : Préciser dans l'ordre d'exercice diffusé en amont, le lieu, la date, l'heure et la durée du débriefing afin qu'un maximum de personnes puissent y participer.

R4 : Prévoir (et prévenir les observateurs le cas échéant) une séquence de retour d'expérience avec les autorités ministérielles (si cela est leur souhait) à l'écart des médias et des joueurs afin de pouvoir échanger en interne.

Annexe 1 – Programme



IPIECA

THE GLOBAL OIL AND GAS
INDUSTRY ASSOCIATION
FOR ENVIRONMENTAL
AND SOCIAL ISSUES

R
A
P
P
O
R
T

Exercice « Plan POLLUMAR »

Abidjan et Assinie, Côte d'Ivoire
8-9 juin 2017

Global Initiative for Western, Central and Southern Africa

Organisé par le
Ministère de la
Salubrité, de
l'Environnement et
du Développement
Durable



JEUDI 8 JUIN 2017, ABIDJAN-ASSINIE	
07h00-07h05	Début de l'exercice, Alerte par le MRSC
07h05-07h50	Mission de reconnaissance de la Marine nationale par vedette mer
07h50-08h50	Survol aérien d'évaluation par Hélicoptère
08h00-08h45 :	Mobilisation de la Cellule de crise à la salle de conférence de l'immeuble CRRAE-UEMOA
08h45-09h00 :	Arrivée de Madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable
09h00-09h15 :	Déclenchement du Plan Pollumar
09h00-11h00 :	Remorquage du navire pollueur vers un port refuge
09h15-09h30 :	Communiqué de presse de Madame le Ministre Répartition des membres de la Cellule de crise dans les commissions
09h30-10h30	Mobilisation des moyens matériels de lutte en mer Lancement de la lutte en mer
10h30-13h30	Lutte en mer
12h00-15h00 :	Sensibilisation des populations et des autorités d'Assinie Ramassage des déchets marins sur les plages d'Assinie avant l'arrivée des hydrocarbures
13h30-13h45 :	Fin de la lutte en mer, arrivée des équipes au quai SOCOPAO
13h45-14h00	Communiqué de presse
14h00-15h00	Débriefing de la 1 ^{ère} journée
JEUDI 8 JUIN 2017, ABIDJAN-ASSINIE	
07h00-07h05	Départ sur Assinie
Début de l'exercice, Alerte par le MRSC	
07h05-07h50	Sensibilisation des populations et des autorités d'Assinie
Mission de reconnaissance de la Marine nationale par vedette mer	Protection des plages d'Assinie
	Identification des plages impactées par les hydrocarbures à Assinie
07h50-08h50	Nettoyage des plages impactées à Assinie
Survol aérien d'évaluation par Hélicoptère	Gestion des déchets du nettoyage
	Recensement des victimes (Villages côtiers, hôteliers, ...)
08h00-08h45 :	
Mobilisation de la Cellule de crise à la salle de conférence de l'immeuble CRRAE-UEMOA	-Levée du Plan Pollumar par Mme le Ministre ; -Débriefing ; -Point de Presse de l'exercice par Mme le Ministre.

Annexe 2 – Présentation du plan POLLUMAR

Conformément à l'article 4 du décret 98-42 du 28 janvier 1998, le Ministre chargé de l'Environnement est responsable de l'organisation, du déclenchement et de la mise en œuvre du plan POLLUMAR. Le CIAPOL est l'organisme chargé de toutes les interventions suite à des accidents de pollution ou des menaces de pollution. Au sein du CIAPOL, la sous-direction de la Compagnie d'Intervention contre les Pollutions Marines et Lagunaires (CIPOMAR) est responsable des opérations de dépollution en relation avec l'exécution du Plan.

La préparation à la lutte est assurée par le Comité Interministériel de Lutte (CIL), comprenant les représentants de ministères suivants :

- Ministre chargé de l'Environnement ou son représentant ;
- Ministre chargé de l'Intérieur ou son représentant ;
- Ministre chargé des Affaires Etrangères ou son représentant ;
- Ministre chargé de la Défense ou son représentant ;
- Ministre chargé des Transports ou son représentant ;
- Ministre chargé de la Justice ou son représentant ;
- Ministre chargé de l'Economie et des Finances ou son représentant ;
- Ministre chargé du Pétrole et de l'Energie ou son représentant ;
- Ministre chargé des Infrastructures Economiques ou son représentant ;
- Ministre chargé des Ressources Animales et Halieutiques ou son représentant ;
- Ministre chargé de la Santé ou son représentant ;
- Ministre chargé de l'Industrie ou son représentant ;
- Ministre chargé de la Communication ou son représentant.

En tant que de besoin et en fonction des thèmes abordés, le CIL peut faire appel à l'expertise de différents ministères, individus et organismes, tels que le CIAPOL, l'ONPC, le BNETD, la SODEXAM, les ports autonomes, des universitaires et autres experts, des représentants de l'industrie pétrolière et des représentants d'ONG compétentes dans un domaine ciblé.

En cas de crise, le CIL met en place une Cellule de crise composée d'un coordinateur représentant le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, d'un secrétariat, et de cinq (05) commissions ayant des missions différentes comme le montre la figure ci-après :

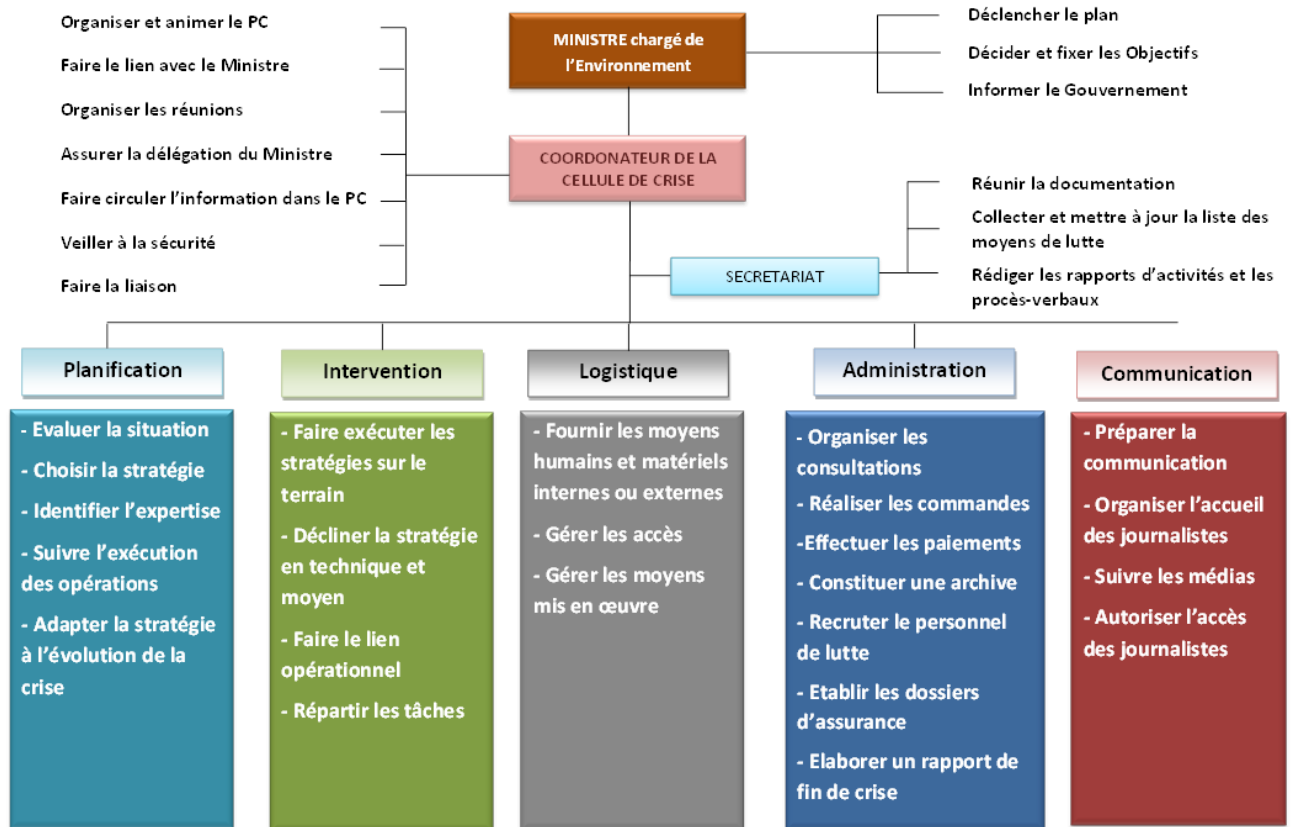


Figure 1 : Organisation et missions de la Cellule de crise.

Source : Plan POLLUMAR.

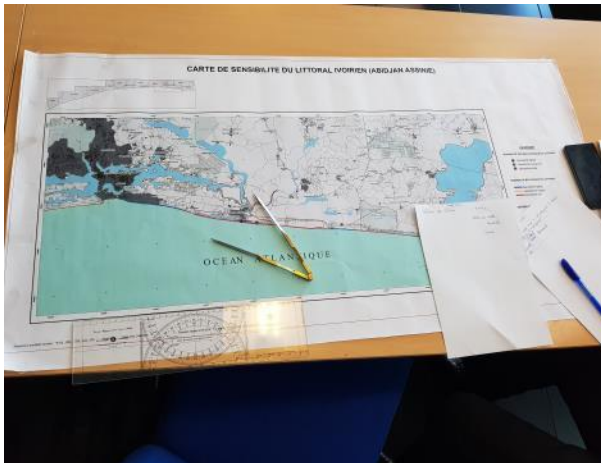
Le commandement des opérations en mer est assuré par la Marine Nationale. Le CIAPOL assure la direction des opérations à terre.

Pendant les opérations de lutte, la Cellule Intervention (CI) désigne un responsable, le coordinateur sur place (CSP), qui a pour rôle d'exécuter sur les lieux du sinistre toutes les directives de la CI en ce qui concerne la conduite, la coordination et le déroulement des opérations de dépollution.

Ce CSP anime un PC Opérationnel (PCO), ouvert dans la préfecture dont le littoral est affecté par la pollution.

Annexe 3 – Photos

8 Juin (Abidjan)



9 Juin (Assinie)

